



Fiche infos

Date : du 13 au 17 février 2023 et du 20 au 24 février 2023

Horaires :

De 9h à 12h et de 14h à 17h

Mise en place d'une cantine le midi et d'un péricentre matin (dès 7h30) et soir (jusque 18h30) sur réservation

Public : enfant de 4 ans (né en 2019) à 11 ans (né en 2012)

Nombre de places :

60 places par semaine

Date d'inscription :

A partir du samedi 14 janvier 2023 (dans la limite des places disponibles)

Horaires d'inscription :

Lundi : 9h - 13h

Mardi : 9h - 13h et 14h à 17h

Mercredi : 9h - 13h et 14h à 17h

Jeudi : 9h - 13h

Vendredi : 9h - 13h

Samedi : 10h - 12h

Validation de l'inscription :

L'inscription de votre enfant sera validée par un mail de confirmation que si les documents suivants sont déposés :

- Fiche d'inscription
- Paiement de la participation semaine (en chèque ou espèces ou chèques vacances)
- Fiche sanitaire + copie carnet de vaccination
- Fiche autorisation de départ et droit à l'image
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Les tarifs :

participation semaine :

Quotient familial	1 semaine	2 semaines
Moins de 370	7.50 €	15.00 €
370 à 499	13.50 €	27.00 €
500 à 700	18.00 €	36.00 €
701 à 1000	26.00 €	45.00 €
1001 à 1250	29.00 €	51.00 €
Plus de 1251	32.00 €	56.00 €

cantine :

3.00 € par repas

péricentre :

Quotient familial	Tarif à la vacation
Moins de 370	0.50 €
370 à 499	0.90 €
500 à 700	1.20 €
701 à 1000	2.20 €
1001 à 1250	2.25 €
Plus de 1251	2.30 €

Le tarif de la session correspond à la vacation matin ou soir, en cas de présence matin et soir, le montant de la vacation est à multiplier par 2.
Facturation à la fin du centre.

Depuis septembre 2022, la commune possède un portail famille.
Dorénavant les réservations pour la cantine et le péricentre doivent se faire sur ce portail.

Pour les parents dont l'enfant est scolarisé à l'école André Ammeux vous pouvez garder le même compte.

Pour les autres familles, merci de vous inscrire sur le site www.notreportail.fr et attendre la validation de votre compte par la mairie pour compléter les informations.

Un tutoriel est disponible sur le site internet de la commune ou sur simple demande.

La facturation cantine et péricentre vous sera transmise par mail après la fin de l'acm et à régulariser en mairie.

Les réservations doivent être effectuées au maximum 24h à l'avance et avant 10h

(ex : un repas / un péri pour le lundi = réservation le vendredi avant 10h, un repas / un péri pour le mardi = réservation le lundi avant 10h).



Activités sportives offertes
par le département aux
enfants.

